

Résolution

Un magazine en ligne destiné aux médiateurs familiaux du Canada

Numéro 13
Été/Automne 2026



Bienvenue!

Dans ce numéro :

Coup de projecteur sur un membre

Opportunités à venir

Pleins feux :
Les problèmes de contact parent-enfant

Bibliographie annotée

Questions et réponses

Considérations pour la pratique

Ressources

Bienvenue dans notre édition été/automne 2026 de *Résolution*, où nous nous intéressons à un sujet à la fois profondément complexe et de plus en plus présent dans la pratique de la médiation familiale : **les problèmes de contact parent-enfant.**

Partout au Canada, les médiateurs sont confrontés à de plus en plus de cas où la réticence d'un enfant à maintenir le contact avec un parent ne peut être comprise à travers un seul prisme. Ces situations impliquent souvent des dynamiques qui se chevauchent, telles que des conflits familiaux, des considérations liées au développement, des expériences passées de préjudice, des perturbations de l'attachement et, parfois, des interprétations professionnelles divergentes de ce qui se passe réellement et pourquoi.

Pour les médiateurs, cela représente un défi particulier. Comment rester centré sur l'enfant, tout en laissant place à de multiples points de vue? Comment évaluer la préparation, la sécurité et la pertinence d'une médiation lorsque les problèmes sont complexes et parfois contestés?

Et comment pouvons-nous aider les familles à aller de l'avant lorsque la confiance a été mise à rude épreuve ou rompue?

Dans ce numéro, nous avons rassemblé des recherches, des enseignements tirés de la pratique et des perspectives diverses pour nous aider à commencer à analyser ces questions. Plutôt que de proposer un cadre unique ou une conclusion, notre objectif est de soutenir une pratique réfléchie, éclairée et réfléchie.

Comme pour de nombreux aspects de la médiation familiale, il n'existe pas de réponses simples. Mais il est important de ralentir, d'approfondir notre compréhension et d'apprendre les uns des autres.

Merci pour votre travail.

Nous vous invitons à lire, à réfléchir et à vous impliquer dans ce domaine de pratique important et en constante évolution.



*Annalise Stenekes, M.S.S., T.S.I.,
directrice générale, FMC*



Coup de projecteur sur un membre : Willow McLean

Willow McLean, M.S.S., T.S.I., est une travailleuse sociale agréée auprès du Collège des travailleurs sociaux de la Nouvelle-Écosse, titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en travail social de l'Université McGill. Forte de plus de 15 ans d'expérience sur le terrain dans le domaine de la protection de l'enfance, son travail a été axé sur le soutien aux enfants et aux familles confrontés à des situations complexes et souvent conflictuelles.

Willow est la fondatrice d'Atlantic Family Mediation, où elle travaille avec des familles confrontées à la séparation et aux difficultés parentales. Elle est également médiatrice familiale agréée et membre du conseil d'administration de Médiation Familiale Canada.

Sa pratique repose sur la conviction que les travailleurs sociaux formés à la médiation familiale sont particulièrement bien placés pour soutenir les familles face aux conséquences pratiques et émotionnelles de la séparation. Forte de son expérience dans la protection de l'enfance, Willow adopte une approche réfléchie et centrée sur l'enfant, aidant les parents à trouver des solutions pratiques et respectueuses lors des périodes de transition.



Opportunités à venir

rendez-vous sur www.fmc.ca/news pour plus d'informations



Apprendre, se connecter, grandir

9 sept., 7 oct., 4 nov., 9 déc.-
Cycle de conférences
d'automne, un webinaire
mensuel gratuit et ouvert à tous

16 sept., 21 oct.-Rencontre
informelle autour d'un café avec
les membres de FMC

22 septembre-Séminaire sur *les
Problèmes de contact parent-
enfant*

21 octobre-Webinaire spécial sur
L'affaire Ahluwalia : *Quelles
conséquences l'évolution du
droit relatif aux violences
conjugales implique-t-elle pour
les médiateurs familiaux?*



Groupes de jeux de rôle

Ces groupes de pratique
professionnelle uniques sont un
outil essentiel pour développer la
confiance en soi et se préparer à la
certification. Les participants
reçoivent des commentaires et/ou
un accompagnement dans un
format flexible, ce qui leur permet
de mettre en pratique ce qu'ils ont
appris en formation et d'échanger
avec d'autres médiateurs partout
au Canada.

De nouveaux groupes
commencent en septembre!

L'adhésion à la FMC est requise.



Conférence annuelle

Sujet : Les dynamiques humaines
du conflit : explorer le deuil, le
pouvoir, la rareté et l'escalade
dans la médiation familiale.

Date et heure : Vendredi
20 nov. 2026, 8h45-16h15,
heure des Rocheuses (MT)

En personne : Edmonton, Alberta

À distance : via Zoom (veuillez
confirmer votre fuseau horaire)

Inscriptions : ouverture le 1^{er}
octobre

Pleins feux



Les problèmes de contact parent-enfant dans la médiation familiale Passer des étiquettes aux solutions centrées sur l'enfant

par Michael Saini, Dr, M.S.S., T.S.I,

Les problèmes de contact parent-enfant figurent parmi les défis les plus exigeants de la médiation familiale. Après une séparation, les enfants peuvent se montrer réticents, voire refuser de passer du temps avec l'un de leurs parents. Ces circonstances mènent souvent à une polarisation, chaque parent présentant des versions contradictoires et sa propre vision de la cause principale de cette tension. Les médiateurs doivent éviter de désigner des coupables prématurément et privilégier une approche centrée sur l'enfant, en aidant les familles à identifier des solutions sûres et pratiques avant que les tensions relationnelles ne s'intensifient.

Le terme « problèmes de contact parent-enfant » est volontairement large, capturant la préoccupation observable sans présumer de la causalité. La résistance d'un enfant peut provenir de préférences normatives liées à son développement, de difficultés de transition, de conflits de loyauté, de conflits parentaux importants, d'une parentalité sous-optimale ou d'une relation parentale tendue, de l'exposition à la violence familiale, de maltraitance infantile, de comportements de contrôle restrictifs ou à d'une combinaison de ces facteurs.

La déclaration conjointe de l'AFCC et du NCJFCJ sur les problèmes de contact parent-enfant déconseille tout étiquetage prématuré et souligne la nécessité d'évaluer tous les facteurs contributifs avant de tirer des conclusions (AFCC & NCJFCJ, 2022).

Adopter une perspective large est particulièrement crucial en médiation familiale. La médiation facilite la communication, clarifie les intérêts et donne aux parents les moyens de développer leurs propres solutions. Elle n'est pas destinée à diagnostiquer les enfants, à statuer sur la véracité des allégations ou à attribuer la responsabilité à un parent en particulier. Valider prématurément l'explication d'un parent peut accentuer la polarisation et compromettre la neutralité attendue du médiateur.

L'enquête centrale devrait passer de la recherche de coupables à la compréhension du vécu de l'enfant, à l'identification des facteurs contributifs et à la mise en place de mesures visant à améliorer la sécurité, la stabilité et les relations.

La médiation est plus efficace lorsque des difficultés de contact apparaissent ou lorsque les parents conservent une capacité suffisante pour une résolution structurée des problèmes. Les médiateurs peuvent aider les parents à s'éloigner des récits figés et contradictoires et à se concentrer sur des préoccupations observables, telles que les événements précédant les transitions, les déclarations ou les comportements de l'enfant, les réactions parentales, et les tendances liées à l'école, aux activités extra scolaires, à la communication, aux nouveaux partenaires, à la discipline ou aux échanges. Ce passage de l'étiquetage à l'analyse comportementale favorise l'élaboration de solutions spécifiques, mesurables et adaptées aux besoins de l'enfant.

Un contrôle de sécurité complet est impératif. Les problèmes de contact parent-enfant peuvent coexister avec la violence conjugale, le contrôle souscontrainte, la maltraitance infantile, la toxicomanie, les problèmes de santé mentale ou d'importants déséquilibres de pouvoir. Les recherches tenant compte des traumatismes indiquent que la résistance ou l'évitement peuvent signaler des menaces réelles ou suspectées, nécessitant des interventions après un examen et une évaluation approfondis (Deutsch et al., 2020). La médiation ne devrait pas se dérouler selon son format habituel si un participant n'est pas en mesure de négocier librement ou si la sécurité de l'enfant nécessite une enquête, une protection ou une évaluation spécialisée. Des solutions alternatives telles que la médiation en ligne par navette, le recours à des personnes de soutien, une consultation juridique ou l'orientation vers d'autres processus peuvent être justifiées.

Les médiateurs doivent faire la distinction entre recueillir le point de vue de l'enfant et lui imposer des responsabilités décisionnelles. Les enfants devraient avoir la possibilité de partager leurs expériences et leurs points de vue sur les sujets qui les concernent ; toutefois, ils ne devraient pas être obligés de choisir entre leurs parents ni de déterminer les modalités de garde.

Des approches telles que la médiation incluant l'enfant, le processus « Point de vue de l'enfant » ou la consultation avec un spécialiste de l'enfance peuvent intégrer de manière appropriée le point de vue de l'enfant. L'objectif est de comprendre les besoins et les expériences de l'enfant, plutôt que d'utiliser ses déclarations comme preuve à l'appui de la position d'un parent.

Les plans de médiation efficaces sont souvent progressifs. Plutôt que d'imposer un retour immédiat à un calendrier de garde contesté ou de laisser les contacts s'interrompre indéfiniment, les parents devraient envisager des interventions progressives et encadrées. Ces mesures peuvent inclure une communication prévisible, des échanges peu conflictuels, des périodes de contact plus courtes, des activités familiales, un contact indirect, un soutien thérapeutique ou des augmentations de temps systématiquement planifiées. Les plans doivent préciser les responsabilités de chaque parent, les critères de mesure des progrès, les indicateurs de réussite et le calendrier des révisions.

La médiation peut également permettre d'aborder les dynamiques au sein du système familial élargi. Un parent rejeté peut avoir besoin de soutien pour réagir sans faire pression, sans exprimer de colère ni chercher constamment à être rassuré. Le parent privilégié pourrait bénéficier de conseils sur la manière de communiquer son autorisation à l'enfant de maintenir une relation avec l'autre parent, tout en abordant les préoccupations légitimes. Les deux parents devront peut-être fixer des limites claires concernant le partage d'informations concernant les adultes, les questions posées à l'enfant, la surveillance des communications, les discussions sur les procédures judiciaires, ou impliquant les frères et sœurs et la famille élargie comme intermédiaires. Des changements progressifs dans le comportement des parents peuvent atténuer le vécu de l'enfant pris entre ses parents et les professionnels de la santé mentale.



Tous les cas de problèmes de contact parent-enfant ne peuvent pas être résolus par la seule médiation. Une résistance sévère ou persistante, des allégations contestées de violence ou de mauvais traitements, une détresse importante chez l'enfant, des violations répétées des ententes ou la nécessité d'une intervention clinique peuvent nécessiter des réponses coordonnées en matière juridique et de santé mentale. La littérature scientifique et pratique caractérise systématiquement ces cas comme complexes et déconseille les explications simplistes et les interventions standardisées (Fidler et al., 2013). Les médiateurs doivent savoir reconnaître quand le processus a atteint ses limites et orienter les personnes concernées vers les services appropriés plutôt que de persister dans des négociations inefficaces.

Médiation Familiale Canada (FMC) améliore la pratique en aidant les médiateurs à développer des compétences spécialisées pour les problèmes de contact parent-enfant. La formation à venir portera sur le dépistage des violences familiales et la sécurité, ainsi que sur une compréhension approfondie des facteurs contribuant aux problèmes de contact parent-enfant, afin de maintenir la neutralité face à des allégations polarisées, intégrer en toute sécurité le point de vue des enfants, élaborer des plans parentaux progressifs et collaborer avec les services juridiques et

Michael Saini, Dr, M.T.S, T.S.I.

Faculté de travail social Factor-Inwentash
University of Toronto

Président, Médiateur en relations familiales
(standard) agréé par Médiation Familiale Canada



Références

1. Association of Family and Conciliation Courts (2022). *AFCC and NCJFCJ joint statement on parent-child contact problems. (Anglais seulement)*
2. Deutsch, R., Drozd, L., & Ajoku, C. (2020). *Trauma-informed interventions in parent-child contact cases. (Anglais seulement) Family Court Review, 58(2), 470–487.*
3. Fidler, B. J., Bala, N., & Saini, M. A. (2012). *Children who resist postseparation parental contact :A differential approach for legal and mental health professionals. (Anglais seulement) Oxford University Press.*
4. Greyvenstein, L. (2026). *Mediation : Parental alienation and the limits of mediation. (Anglais seulement) Servamus Community-based Safety and Security Magazine, 119(2), 72-73.*
5. Kline Pruett, M., Johnston, J. R., Saini, M., Sullivan, M., & Salem, P. (2023). *The use of parental alienation constructs by family justice system professionals : A survey of belief systems and practice implications. (Anglais seulement) Family Court Review, 61(2), 372-394.*
6. Saini, M. (2019). *Strengthening coparenting relationships to improve strained parent-child relationships : A follow-up study of parents' experiences of attending the overcoming barriers program. (Anglais seulement) Family Court Review, 57(2), 217-230.*
7. Saini, M., Johnston, J. R., Fidler, B. J., & Bala, N. (2016). *Empirical studies of alienation (Vol. 2, pp. 374-430). (Anglais seulement) New York, NY : Oxford University Press.*
8. Saini, M., Laajasalo, T., & Platt, S. (2020). *Gatekeeping by allegations : An examination of verified, unfounded, and fabricated allegations of child maltreatment within the context of resist and refusal dynamics.(Anglais seulement) Family Court Review, 58(2), 417-431.*

Bibliographie annotée

présentant des articles universitaires pertinents sur les problèmes de contact parent-enfant

Bala, N., Birnbaum, R., & Farshait, J. (2024). Children Resisting Contact & Parental Alienation : Strategies for Lawyers in High Conflict Parenting Cases. (Anglais seulement) Queen's University Legal Research Paper (2024-004).

Birnbaum et Bala examinent comment les professionnels du droit canadiens utilisent les concepts d'aliénation parentale, de problèmes de contact parent-enfant et de dynamique de résistance/refus. Les auteurs soulignent que le rejet d'un parent par un enfant peut avoir de multiples causes, notamment la violence familiale, une mauvaise éducation parentale, des conflits interparentaux importants, des pressions liées à la loyauté et le comportement de l'un ou l'autre parent. Cet article est très pertinent pour la médiation car il préconise une différenciation nuancée plutôt que de s'appuyer sur un cadre binaire opposant « parent aliénant » et « parent rejeté ». Il souligne en outre les risques liés à l'utilisation d'une terminologie controversée dans les procédures judiciaires sans évaluation approfondie. Pour les médiateurs, l'article préconise une collecte de faits neutre, une attention particulière aux expériences de l'enfant et un recours à une évaluation spécialisée en cas de problèmes de sécurité ou de contrôle sous contrainte.

Garber, B. D., & Simon, R. A. (2024). Looking beyond the sorting hat : Deconstructing the “Five Factor Model” of alienation. (Anglais seulement) Family Transitions, 65(1), 5-31.

Garber et Simon critiquent les modèles simplifiés qui déduisent l'aliénation parentale du rejet d'un parent par un enfant. L'article souligne que la résistance au contact peut provenir de multiples domaines croisés, notamment les caractéristiques propres à l'enfant, la dynamique de la relation parent-enfant, les conditions de transition, le comportement parental et le système familial au sens large. Ce système est utile en médiation car il encourage les professionnels à s'interroger sur les conditions qui rendent le contact difficile plutôt que de se concentrer uniquement sur le parent responsable. Par exemple, la résistance d'un enfant peut varier selon le lieu d'échange, le moment de la transition, la méthode de communication du parent ou l'anxiété de l'enfant. La principale contribution de cet article réside dans son insistance sur l'évaluation différenciée. Sa limite réside dans le fait qu'un cadre conceptuel ne peut se substituer à une évaluation clinique ou familiale complète.

Johnston, J. R., & Sullivan, M. J. (2020). Parental alienation : In search of common ground for a more differentiated theory. (Anglais seulement) Family Court Review, 58(2), 270-292.

Johnston et Sullivan tentent de dépasser les débats polarisés sur l'aliénation parentale en proposant une explication plus nuancée des problèmes de contact parent-enfant. Leur approche reconnaît que la résistance des enfants peut refléter un éloignement justifié, des préférences compréhensibles sur le plan du développement, des conflits de loyauté, une parentalité problématique, l'influence parentale ou une combinaison de ces facteurs. Cet article est pertinent pour la médiation car il soutient un processus basé sur la formulation : le médiateur ou l'évaluateur doit identifier les mécanismes à l'origine du problème de contact avant de choisir une intervention. Un plan parental négocié peut convenir dans certains cas, tandis que d'autres nécessitent des procédures parallèles, une thérapie, des contacts supervisés ou une décision de justice. Cet article est moins utile comme manuel de médiation étape par étape, mais il fournit une base conceptuelle solide pour éviter les étiquettes prématurées.

Madden, E. E. (2011). Long-term outcomes of child protection mediation on permanency for children in foster care(Publication No. AAI3429004) \[Dissertation de doctorat, University of Texas]. (Anglais seulement)

Cette dissertation /value l'impact à long terme de la médiation sur la stabilité des enfants placés en famille d'accueil. En utilisant les données d'un programme pilote du Texas couvrant 43 comtés, Madden a utilisé l'appariement par score de propension pour comparer 315 cas ayant fait l'objet d'une médiation avec 315 autres cas n'en ayant pas fait l'objet. Les résultats n'ont révélé aucun effet significatif de la médiation ou de l'implication parentale sur la stabilité ou le placement ; de manière inattendue, les cas ayant fait l'objet d'une médiation ont mis plus de temps à atteindre la stabilité. Les résultats suggèrent que la permanence est influencée par des facteurs complexes et interdépendants (l'enfant, la famille, les organismes et la dynamique judiciaire) au-delà de toute intervention isolée.

Bibliographie annotée (suite)

présentant des articles universitaires pertinents sur les problèmes de contact parent-enfant

Saini, M. A. (2019). Strengthening coparenting relationships to improve strained parent-child relationships : A follow-up study of parents' experiences of attending the Overcoming Barriers program. (Anglais seulement) Family Court Review, 57(2), 217-230.

Saini examine les expériences des parents après leur participation au programme « Overcoming Barriers », une intervention familiale conçue pour les relations parent-enfant tendues. Cet article est pertinent pour la médiation car il souligne l'importance d'améliorer la communication entre co-parents et de réduire les comportements qui renforcent l'attachement des enfants à l'un des parents. Il suggère qu'une intervention axée sur les parents pourrait être nécessaire avant ou pendant les négociations concernant le temps passé avec les parents. Cette source est particulièrement utile pour aborder les questions d'orientation vers la médiation et de soutien post-médiation. Sa limite réside dans le fait que les témoignages des parents ne permettent pas, à eux seuls, d'établir que le programme améliore les relations parent-enfant. L'article doit donc être présenté comme un élément de preuve de suivi pertinent pour la pratique plutôt que comme une preuve définitive de l'efficacité du traitement.

Singh, T., & Mader, J. (2025). Reunification, reconsidered : Presenting an integrative, single-therapist framework for resolving parent-child contact problems Journal of Marital and Family Therapy, 51(1), e12745. (Anglais seulement)

Singh et Mader passent en revue les approches actuelles de la thérapie de réunification pour les familles dans lesquelles un enfant refuse tout contact avec un parent. Ils proposent un cadre systémique flexible en trois étapes destiné à aborder les divers facteurs susceptibles de contribuer à la dynamique de résistance/refus. Cet article est pertinent pour la médiation car il clarifie ses limites : la négociation peut aider les parents à établir des conditions pratiques pour un contact progressif, mais la réunification thérapeutique ne doit pas être considérée comme une conséquence systématique d'une allégation d'aliénation parentale. L'intervention doit être adaptée à la sécurité de l'enfant, à son vécu émotionnel, aux relations familiales et au fonctionnement des parents. L'intervention doit être adaptée à la sécurité de l'enfant, à son vécu émotionnel, aux relations familiales et au fonctionnement des parents. Sa limite est qu'il présente un cadre proposé et n'établit pas son efficacité par le biais d'une étude de résultats contrôlée.

Sullivan, M.J., Pruett, M. K., & Johnston, J. R. (2024). Parent-child contact problems : Family violence and parental alienating behaviours. (Anglais seulement) Family Court Review.

Cet article traite du lien entre la violence familiale et les comportements susceptibles de nuire à la relation d'un enfant avec l'autre parent. Il aborde les problèmes de contact parent-enfant comme un continuum et met en garde contre l'idée que la résistance ou le refus aient une cause unique. Cet article est particulièrement précieux pour la médiation familiale car il place le contrôle de sécurité et l'évaluation contextuelle au cœur de la planification de l'intervention. Les médiateurs doivent examiner si les comportements aliénants allégués s'accompagnent d'un contrôle sous contrainte et si les actions protectrices d'un parent sont mal interprétées en tant qu'aliénation parentale, et si l'enfant a des raisons indépendantes de s'opposer au contact. L'article préconise des réponses différenciées plutôt que des solutions uniformes en matière de répression, de réconciliation ou de temps parental.

Fidler, B.J., Bala, N., & Saini, M. A. (2013). Children who resist post-separation parental contact : A differential approach for legal and mental health professionals. (Anglais seulement) Oxford University Press.

Cet ouvrage interdisciplinaire examine les enfants qui résistent ou refusent tout contact avec un parent après une séparation et établit une distinction entre plusieurs explications possibles, notamment le rejet justifié, l'affinité, l'alignement, les difficultés liées à l'attachement et les comportements aliénants. Les auteurs soutiennent que les professionnels devraient procéder à une évaluation différentielle plutôt que de présumer que le refus de contact démontre une aliénation parentale. Cette source est particulièrement pertinente pour la médiation familiale car elle soutient le dépistage précoce, la collecte d'informations axées sur l'enfant, l'évaluation des risques et l'intervention différenciée. Il souligne en outre que l'avis de l'enfant doit être pris en compte dans son contexte et que la médiation peut s'avérer inadaptée en cas de violence familiale, de contrainte ou de grave déséquilibre des pouvoirs. Le principal atout de cet ouvrage réside dans son intégration des perspectives psychologiques, juridiques et sociales. Sa limite réside dans le fait que certains débats sur la terminologie et les interventions ont évolué depuis sa publication ; il convient donc de le lire en parallèle avec des publications plus récentes sur la violence familiale.

Q & R

Q:

Que sont les problèmes de contact parent-enfant?

R:

Les problèmes de contact parent-enfant surviennent lorsqu'un enfant résiste, refuse ou a du mal à passer du temps avec un parent ou un tuteur. Les raisons peuvent varier considérablement et peuvent inclure : facteurs de développement, conflits familiaux, changements consécutifs à une séparation, conflits de loyauté, relations contraintes, problèmes de sécurité ou autres expériences qui affectent la volonté ou la capacité de l'enfant à s'engager.

Q:

La médiation peut-elle être utile lorsqu'un enfant refuse tout contact avec un parent?

R:

Dans certains cas, oui. La médiation peut offrir un cadre structuré permettant aux parents de mieux comprendre les facteurs contribuant au problème de contact et d'explorer des solutions possibles. Cependant, la médiation n'est pas appropriée dans toutes les situations. Un examen attentif est essentiel pour évaluer des problèmes tels que la sécurité, la violence familiale, la contrainte ou d'autres facteurs qui pourraient affecter la pertinence du processus.

Q:

Quel est le rôle du médiateur dans les cas de problèmes de contact parent-enfant?

R:

Les médiateurs ne déterminent pas la cause d'un problème de contact, ils ne prennent pas non plus de décisions pour les familles. Leur rôle est de faciliter[1] la communication, d'appuyer la prise de décision informée, d'identifier les points d'accord et de désaccord, et d'aider les participants à explorer des options qui favorisent le bien-être de l'enfant tout en respectant les limites du processus de médiation.

Q:

La parole des enfants doit-elle être prise en compte lors d'une médiation?

R:

L'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'enfant reconnaît le droit de l'enfant d'exprimer son opinion sur les questions qui le concernent et de voir cette opinion dûment prise en compte en fonction de son âge et de sa maturité. En médiation familiale, cela ne signifie pas que l'on demande aux enfants de prendre des décisions ou de choisir entre leurs parents. Les médiateurs peuvent plutôt utiliser diverses approches inclusives pour mieux comprendre les expériences, les souhaits, les préoccupations et les besoins de l'enfant. Il est important de rappeler que les enfants ont aussi le droit de ne pas exprimer leurs opinions, et que ce choix doit être respecté. L'objectif est de veiller à ce que le point de vue des enfants soit pris en compte de manière significative, que ce soit directement ou indirectement, au même titre que d'autres facteurs qui contribuent à leur sécurité, à leur bien-être et à leurs intérêts supérieurs.[1]

Considérations pour la pratique

Gérer les problèmes de contact parent-enfant : ce que les différents modèles de médiation peuvent nous apprendre

par Fabiola Menares

Prenons l'exemple d'un enfant de 13 ans qui refuse de plus en plus de passer du temps avec l'un de ses parents. Le parent qui a la garde pense que l'enfant est anxieux et a besoin de stabilité, tandis que l'autre parent craint que l'enfant ne soit influencé et redoute de perdre la relation. Les parents arrivent à la médiation avec des explications très différentes sur ce qui se passe. Le même problème de contact parent-enfant peut être interprété de manière très différente selon le point de vue théorique du médiateur.

Lorsque cela est sans danger et approprié, les approches axées sur les intérêts, les récits circulaires et les approches transformatives peuvent offrir des perspectives complémentaires qui aident les familles à dépasser leurs positions figées. S'appuyer sur ces perspectives peut élargir la compréhension du conflit par le médiateur, appuyer des relations de coparentalité constructives et continues, et aider les parents à prendre des décisions éclairées et centrées sur l'enfant.

Ces approches ne remplacent pas un dépistage approprié des problèmes de sécurité ni un examen attentif de la situation et du point de vue de l'enfant.

Un conflit, trois perspectives

Chaque approche de médiation offre des perspectives et des outils distincts. Par exemple, la médiation axée sur les intérêts et la médiation narrative circulaire invitent toutes deux les parties à partager leurs récits et leurs expériences, mais les explorent à des fins différentes. La médiation transformative se concentre principalement sur les interactions actuelles des parties et leur capacité à faire évoluer leur relation.

La médiation fondée sur les intérêts

Dans ce scénario, le médiateur pourrait explorer les principales préoccupations de chaque parent :

- *Qu'est-ce qui est important pour vous lorsque vous élevez votre enfant dans deux foyers?*
- *Si vous l'obteniez, à quel besoin cela répondrait-il?*
- *Pourquoi est-ce si important pour vous?*
- *À votre avis, de quoi votre enfant de 13 ans a-t-il besoin en ce stade?*

Dans la médiation axée sur les intérêts, le médiateur utilise le récit de chaque personne pour mieux comprendre ses intérêts, ses besoins et ses préoccupations sous-jacents. Cette compréhension permet d'identifier un terrain d'entente et de développer des solutions collaboratives qui répondent aux besoins fondamentaux des parents et de leur enfant.

Médiation narrative circulaire

La médiation narrative circulaire examine les récits que les parents créent sur eux-mêmes, l'un sur l'autre, sur leur enfant et sur le conflit, et comment ces récits façonnent leurs interprétations et leurs relations. Elle explore les significations, les émotions, les identités et les contextes culturels qui sous-tendent ces récits, aidant ainsi les participants à comprendre diverses perspectives.

Dans ce scénario, le médiateur pourrait explorer comment le récit de chaque parent concernant l'autre parent influence leur interprétation de la résistance de l'enfant. L'exploration de ces récits peut aider les parents à prendre conscience de la manière dont leurs interprétations façonnent leurs réactions et l'expérience du conflit vécue par leur enfant.

(Suite)

L'approche narrative circulaire aide les médiateurs à réfléchir à leurs hypothèses et à reconnaître comment les perspectives personnelles, culturelles et professionnelles influencent leur travail. Cette prise de conscience renforce l'engagement des médiateurs en faveur de la neutralité et de l'impartialité. Cela leur permet également de rester à l'écoute des besoins spécifiques de chaque famille et de soutenir un processus décisionnel qui favorise l'intérêt supérieur de l'enfant.

Un médiateur narratif peut demander :

- *Quel récit vous vient à l'esprit concernant vous-même, l'autre parent, votre enfant et ce conflit?*
- *À votre avis, quel impact ces récits pourraient-ils avoir sur votre enfant?*
- *Votre enfant a-t-il déjà réagi différemment à l'autre parent? Qu'est-ce qui était différent?*
- *Existe-t-il une autre façon de comprendre ce qui se passe, outre l'explication que vous donnez actuellement?*

Médiation transformative

La médiation transformative favorise l'autonomisation, la reconnaissance et l'autodétermination. Cette approche est particulièrement pertinente dans le cadre des relations de co-parentalité, où les parents doivent continuer à communiquer et à prendre des décisions qui affectent leurs enfants. La reconnaissance ne signifie pas soutenir des actions nuisibles ni exiger une entente. Cela signifie comprendre le point de vue de l'autre personne tout en respectant son autonomie, son vécu unique et son droit de prendre ses propres décisions.

Dans le cas de l'enfant de 13 ans, un médiateur transformatif se concentrerait sur la manière dont les interactions des parents affectent sa capacité à penser clairement et à s'engager de manière constructive.

Un médiateur transformatif peut demander :

- *Que pensez-vous et que ressentez-vous lorsque votre enfant ne veut pas vous voir?*
- *Que pensez-vous et que ressentez-vous lorsque votre enfant ne veut pas passer de temps avec l'autre parent?*
- *Comment pensez-vous que votre enfant vive cette situation?*
- *Y a-t-il quelque chose que vous avez entendu aujourd'hui qui a changé votre point de vue sur la situation ou sur l'autre parent?*

Conclusion : élargir la perspective du médiateur

Le recours à des approches complémentaires élargit la perspective et la compréhension du conflit par le médiateur, tout en préservant les principes fondamentaux de chaque modèle. Cette flexibilité permet aux médiateurs de gérer avec assurance les conflits familiaux complexes, d'aider les parties à dépasser leurs positions figées et de favoriser des relations parentales plus constructives. Au bout du compte, le rôle du médiateur est de créer des conditions adaptées aux besoins spécifiques de chaque famille, de promouvoir l'autonomie parentale et d'aider les parents à prendre des décisions éclairées et centrées sur l'enfant, dans l'intérêt supérieur de celui-ci.



Fabiola Menares

Avocate chilienne, médiatrice, spécialiste des conflits et membre du conseil d'administration de la Community Mediation Calgary Society. Les World Education Services (WES) ont évalué sa formation juridique comme équivalente à un Baccalauréat et une Maîtrise canadiens en Droit.

Considérations pour la pratique

Travailler sur les problèmes de contact parent-enfant : une approche collaborative

par Shelby Segriff

Dans ma pratique, les problèmes de contact parent-enfant amènent les parents à la médiation, chacun défendant une version des faits opposée et profondément ressentie quant à la responsabilité de chacun. Plutôt que de me demander qui a raison, je m'intéresse à l'ensemble du système familial, c'est-à-dire l'enfant, les deux parents et les professionnels impliqués. Trois éléments tendent à faire évoluer ces dossiers vers des résultats durables : une vision partagée et curieuse entre les parents, un processus collaboratif avec les avocats et un plan de progression élaboré en parallèle de la thérapie.

Chaque parent arrive généralement avec une version bien précise de ce qui s'est mal passé et de qui est responsable. Plutôt que de décider quel récit est vrai, j'aide les deux parents à s'interroger ensemble sur le vécu de l'enfant. Peut-on dissocier la cause de ce qui se produit ensuite, étant donné que les parents peuvent souvent s'entendre sur un plan sans pour autant s'entendre sur les raisons pour lesquelles les choses ont mal tourné? À quoi cela pourrait-il ressembler en tenant compte des besoins de l'enfant à son âge et à son stade de développement, plutôt que de se demander qui a raison? Quand un parent est sur la défensive, j'essaie de mettre le doigt sur l'inquiétude qui se cache derrière.

Je considère les avocats comme des partenaires, et non comme des obstacles. Ils connaissent l'historique de leurs clients et apportent une perspective juridique importante ; je reste donc curieuse de connaître leur point de vue sur le dossier, je les invite à participer à la planification dès le début et je leur demande quel risque les inquiète le plus et ce qui a fonctionné par le passé. Les délais des tribunaux et des thérapies sont souvent différents, il est donc utile d'identifier cet écart, de s'aligner sur le rythme des deux parties et d'en discuter à l'avance. comment le plan pourrait devoir être adapté, afin que les changements ne soient pas pris pour une violation.

Un plan progressif augmente graduellement le temps de contact d'un enfant avec son parent, en fonction d'étapes clés plutôt que d'un calendrier fixe, et il fonctionne mieux lorsqu'il est élaboré conjointement avec une thérapie. Je fonde le plan sur l'expertise d'un thérapeute qualifié en contact direct avec l'enfant ; mon rôle consiste donc à partager avec les parents ses observations sur les besoins de l'enfant. Les signes observables, comme le fait que l'enfant semble plus à l'aise pendant la séance, nous en disent souvent plus qu'un calendrier basé uniquement sur le temps. Le fait de procéder par petites étapes, à un rythme adapté à l'enfant et en concertation avec tous les professionnels impliqués, aide les parents à garder leur sang-froid face aux difficultés, car les progrès ne sont pas linéaires.

Ces trois éléments s'appuient mutuellement, tout comme les familles avec lesquelles je travaille. Une perspective partagée sans collaboration juridique peut être compromise par des pressions extérieures. La collaboration entre avocats sans processus thérapeutique crédible prive le plan de toute assistance d'expert. Et un plan de progression sans cadre commun entre les parents a tendance à s'effondrer au premier désaccord sur le rythme. Considérer ces éléments comme un tout, et non comme des étapes séparées, est ce qui tend à produire des plans qui tiennent la route.



*Shelby Segriff, B.T.S., M.T.S., T.S.I Médiatrice
familiale agréée, OAFM
conseillère en co-parentalité/Coach chez Peachey
Counselling and Family Support à Burlington,
Ontario Assistante de programme éducatif chez
Médiation Familiale Canada.*

Ressources

Si vous souhaitez en savoir plus sur le sujet des problèmes de contact parent-enfant, nous avons rassemblé quelques ressources qui pourraient vous être utiles.

Déclaration conjointe de l'AFCC et du NCJFCJ sur les problèmes de contact parent-enfant (Article)

Cette déclaration de 2022 guide les professionnels dans la gestion des problèmes de contact parent-enfant, en les mettant en garde contre les étiquettes tranchées sans analyse complète du cas.

<https://www.afccnet.org/Resource-Center/Center-for-Excellence-in-Family-Court-Practice/afcc-and-ncjfcj-joint-statement-on-parent-child-contact-problems>

Overcoming the Co-Parenting Trap : Essential Parenting Skills When a Child Resists a Parent (Livre. En anglais seulement)

Ce guide de Moran et Sullivan propose des scénarios et des solutions pour les parents « préférés » et « rejetés » confrontés à la résistance de l'enfant au contact après un divorce. S'appuyant sur l'expérience clinique, il propose des stratégies pratiques pour favoriser des relations saines avec les deux parents.

Five Things Family Law Professionals Should Know About Parent-Child Contact Problems (Blogue. En anglais seulement)

Cet article de blogue récapitule un webinaire présentant la liste de contrôle des problèmes relationnels parent-enfant, un outil qui évalue les problèmes de contact selon cinq domaines plutôt que selon un cadre d'opposition entre aliénation et abus. Il propose des pistes pratiques, notamment sur la manière de réduire les biais d'ancrage et d'adapter les interventions aux résultats des évaluations.

<https://www.ourfamilywizard.com/blog/five-things-family-law-professionals-should-know-about-parent-child-contact-problems>



RÉSOLUTION

Numéro 13
Été/Automne 2026

Rédacteur
Michael Saini, Dr

Rédacteurs contributeurs :
Annalise Stenekes,
Scott Cruickshank,
Willow McLean,
Shelby Segriff

Publié par
Médiation Familiale Canada

courriel : admin@fmc.ca
Telephone: 1-877-269-2970

Adresse postale :
1650, 246 Stewart Green SW
Calgary, AB T3H 3C8

Résolution est une publication
semestrielle de Médiation
Familiale Canada.

Date limite pour soumettre du
contenu qui sera pris en compte
pour notre prochain numéro :
1^{er} février 2027

Merci!